

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 9 Septembre 1994
DECRET N° 94-473 /MFPRA-DGFP-DGCA.-

Portant reclassement et nomination de
Monsieur POUTABOUGNA Daniel, Instituteur
des Cadres de la Catégorie
B, Hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions
d'intégrations dans les cadres des Catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C)
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des muta-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et re-
classements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304/MJT-DGI du 30 Septembre 1967, modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la Catégorie A, de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964, fixant le statut com-
mun des Cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelons
et les salaires indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de
situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985, modifiant l'article 2
du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des avancements de
agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets finan-
ciers des avancements, reclassements, révisions des situations administratives
et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des
intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

.../...

(/u Arrêté n° 1111/MTSSJ.DGFP.DGPCE.SSC. du 6 Mars 1989 autorisant certains Fonctionnaires et Agents Contractuels, déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moises Machel de Brazzaville, en tête: MPASSI Ignace;

(/u Arrêté n° 1111/MTSSJ.DGFP.DGPCE. du 8 Juin 1991 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement), en tête: OSSEMA-NDONGO Norbert;

(/u La Note de Service n° 034/MENCNSE-CT-SSE du 10 Février 1993 portant admission de certains Etudiants au diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques(DESSSP), Session du 18 Janvier au 4 Février 1993;

(/u La Lettre n° 1945/MEN-CAB-DGASG-DPAI-SP-P6. du 13 Octobre 1993 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale transmettant le dossier de l'intéressé;

SECRET

ARTICLE 1^{er}: En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur POUTABOUGNA (Daniel) Instituteur de 4^e échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement), en service à l'Ecole de la Liberté I, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques(D.E.S.S.P.), Filière: P H I L O S O P H I Session de Janvier 1993, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville(Cycle de Transition), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830.
ACC= Néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Février 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 9 Septembre 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean PRO KOVO.-

Général Jacques Joachim THOMBY OPANGO.-

AMPLIATIONS:

JORC.....1
DGFP/DGCA.....2
DGFP/DLC.....2
DGE.....3
DGCF.....3
MEN-CAB.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGG/BC.....2/-